

Séjours ETE 2019

NOM : _____

PRENOM : _____

Date de Naissance : _____

Enfant adhérent CSC LAETITIA 2018-19
 Parent adhérent CSC LAETITIA 2018-19
 Enfant déjà venu hiver ou printemps 2019
 1ère inscription aux activités vacances

☐ oui ☐ non section : _____
☐ oui ☐ non section : _____
☐ oui ☐ non
☐ oui ☐ non

Repas spécifiques (sans porc, végétarien...)

Allergies alimentaires ou traitement médicamenteux nécessitant un PAI (protocole d'accompagnement individualisé)

Le départ se fera dans la matinée et le retour en fin d'après-midi, de la Laetitia. Les horaires seront précisés ultérieurement.

☐ 11-15 ans	☐ 8-12 ans	Règlement
Base de loisirs « Anjou Sport Nature » La Jaille Yvon (49) Du lundi 1^{er} au vendredi 5 juillet 5 jours / 4 nuits ✓ Acrobranche ✓ Kayak ✓ Biathlon ✓ Veillées ✓ Hébergement sous tente ☐ Brevet de natation 50m et test d'aisance aquatique <u>obligatoires</u>	Base de Loisirs « Natur'O Loisirs » Pouancé (49) Du Lundi 8 au vendredi 12 juillet 5 jours / 4 nuits ✓ Kayak ✓ Activités Aquaparc ✓ Veillées ✓ Hébergement sous tente ☐ Brevet de natation 50m et test d'aisance aquatique <u>obligatoires</u>	Barème en fonction du quotient familial (Justificatif de tarif à fournir attestation CAF, MSA ou avis d'imposition) QF de la famille : ☐ Jusqu'à 309 : 113 € ☐ de 310 à 592 : 166 € ☐ de 593 à 800 : 229 € ☐ de 801 à 1000 : 249 € ☐ de 1001 à 1400 : 266 € ☐ de 1401 à 1900 : 286 € ☐ à partir de 1901 : 300 € Tarif séjour :€ Adhésion 2019-20 :€ TOTAL :€ <i>Règlement possible en 2 fois, par chèque, espèce ANCV)</i> Règlement 1 : Mode : Règlement 2 : Mode :

MODALITES D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS 2019-20

Vacances d'été séjours 2019

1/ Adhésion à l'association

Pour inscrire vos enfants au séjour, vous devez vous acquitter de l'adhésion à l'association (17€ par enfant, du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020).

2/ Le traitement des inscriptions

Vous pourrez déposer votre dossier dans la boîte aux lettres ou au secrétariat, sans attendre l'ouverture des inscriptions de l'accueil de loisirs d'été. Il sera traité dans l'ordre d'arrivée. Inscription possible à partir du 22 avril.

Les dossiers incomplets et/ ou sans règlement ne seront pas traités.

Un dossier complet c'est pour chaque enfant :

- *Un dossier accueil de loisirs (ALSH) 2019-20, complété et signé*
- *1 fiche sanitaire, complétée et signée*
- *1 fiche d'inscription « séjours » avec les dates souhaitées*
- *Un justificatif de quotient familial pour le tarif (attestation CAF, MSA ou copie du dernier avis d'imposition). A défaut le tarif maximum sera appliqué.*
- *Le règlement comprenant le séjour et l'adhésion annuelle (17€ par enfant pour 2019-20)*
- *Un brevet de natation 50 m et un test d'aisance aquatique (à demander aux maître-nageur dans n'importe quelle piscine)*

Le règlement peut se faire en chèque, espèces et chèques ANCV. Il est possible de payer en plusieurs fois, nous devons avoir la totalité du règlement à l'inscription.

3/ Conditions de remboursement

Une annulation peut être remboursée, sur certificat médical si l'état de santé ne permettait pas la participation prévue.

Morgane et Pierre (Direction de l'accueil de loisirs)

Amélie, Sophie et les parents bénévoles (secrétariat et inscriptions)